

09 MARS 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20230225-DC2023_01_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

N° SIRET : 20008730200036
 Etablissement : SYNDICAT DE SIOULE ET M
 Budget : BUDGET PRINCIPAL EAU
 Département : PUY-DE-DOME
 Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
 Date d'Édition : 03/03/2023
 COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2022
 Page n° 1

Nombre de membres en exercice = 118
 Nombre de membres présents = 76
 Nombre de suffrages exprimés = 81
 VOTES : Contre = 0 Pour = 81 Abstentions = 0
 Date de convocation : 10/02/2023

DELIBERATION
 DU COMITE SYNDICAL
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 25/02/2023 à 9 heures 30

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de LUC CAILLOUX
 après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par LUC CAILLOUX, Président,
 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
 Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	3 202 826,19
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (10 462 685,44 - 9 293 955,29)	1 168 730,15
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	2 034 096,04
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	1 764 752,23
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (4 281 233,84 - 2 741 743,55)	1 539 490,29
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	225 261,94
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (628 838,21 - 1 261 700,00)	-632 861,79
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	1 131 890,44

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	3 202 826,19
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :
 Compte Administratif mis au vote par M. Grégory BONNET, Vice-Président

Pour expédition conforme,
 Le Président,

 SYNDICAT MIXTE
 DE SIOULE
 ET MORGE
 PUBLIQUE - EAU ET ASSAINISSEMENT

Cachet :